

DÉPARTEMENT

Cotes d'Armor

EPCI :

EPCI à fiscalité propre

ARRONDISSEMENT

Guingamp.

Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

Élection du Président, des vice-présidents

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal
du conseil communautaire

40

**DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT,
DES VICE-PRÉSIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU**

Nombre de conseillers en exercice

40

L'an deux mille vingt, le 17 du mois de juillet, à 18 heures 0 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

ASLANOFF Evelyne	BERNARD Claude	BERT Marjorie
BOU-ANICH Martine	BOUDIAF Catherine	BREHIN Eric
BURLOT Nolwenn	CLOAREC Julie	COCHENNEC Delphine
COETMEUR Vincent	CORGNEC Magalie	CUPCIC Alain
EVEN Fabrice	GALARDON Georges	GELEOC Raymond
GICQUEL Hervé	GUEGUEN Alain	JAGU Christophe
KOGLER Eléonore	LE BOEDÉC Bernadette	LE BORGNE Rollande
LE CAER Daniel	LE FOLL Guy	LE MEAUX Franck
LE NOUVEL Sandra	GUEGAN Marie-Claude	LE VOT Rémy
LEJART Jérôme	MINIER Evelyne	PEDRON Gaël
PERROT Fabienne	PHILIPPE Jean-Yves	RIOUL RAOUL
ROBIC Guillaume	ROHOU Bernard	STEUNOU Sylvie
TROEL Jacques	TROEL Thierry	

Absents ¹ :

Pierrick PUSTOC'H donne procuration à Guillaume ROBIC

Guy LAGADEC donne procuration à Daniel LE CAER

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel LE CAER, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame ASLANOFF Evelyne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 40 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Monsieur COETMEUR Vincent

Monsieur PEDRON Gaël

¹Préciser s'ils sont excusés.

² Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 40
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 36
- f. Majorité absolue ³ 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE NOUVEL Sandra	36	Trente six

2.7. Proclamation de l'élection du président

Madame LE NOUVEL Sandra a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame LE NOUVEL Sandra, élue présidente (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 11 vice-présidents, 3 conseillers délégués et 1 conseiller référent. Au vu de ces éléments, Madame la Présidente a soumis au vote le nombre des membres du Bureau par délibération de l'Assemblée, qui a fixé à l'unanimité :

- Nombre de Vice-Présidents : à 12
- Nombre de Conseillers délégués : 2
- Nombre de Conseillers référents : 1

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 33
- f. Majorité absolue ⁴ 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PHILIPPE Jean-Yves	33	Trente trois

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Voix pour LE CAER Daniel 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 35
- g. Majorité absolue ⁴ 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROBIC Guillaume	34	Trente quatre

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur ROBIC Guillaume a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 33
- f. Majorité absolue ⁴ 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEJART Jérôme	33	Trente trois

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur LEJART Jérôme a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue ⁴ 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE BORGNE Rollande	39	Trente neuf

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame LE BORGNE Rollande a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. voix pour BURLLOT Nolwenn 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 36
- g. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE CAER Daniel	35	Trente cinq

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur LE CAER Daniel a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Voix pour PERROT Fabienne 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 28
- g. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TROEL Thierry	27	Vingt sept

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur TROEL Thierry a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 32
- f. Majorité absolue ⁴ 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GALARDON Georges	32	Trente deux

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur GALARDON Georges a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Voix pour PEDRON Gaël 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
- g. Majorité absolue ⁴ 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CORGNIEC Magalie	34	Trente quatre

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Madame CORGNIEC Magalie a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 14

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue ⁴ 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE VOT Rémy	26	

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur LE VOT Rémy a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 37
- f. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GELEOC Raymond	21	Vingt et un
BURLOT Nolwenn	16	Seize

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur GELEOC Raymond a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Voix pour LE MEAUX Franck 1
- f. Voix pour ROHOU Bernard 1
- g. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 37
- h. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BREHIN Eric	35	Trente cinq

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur BREHIN ERIC a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Voix pour LE MEAUX Franck 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 37
- g. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOU-ANICH Martine	36	Trente six

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Madame BOU-ANICH Martine a été proclamée douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

4.1. Élection du premier conseiller délégué

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Voix pour ROHOU Bernard 1
- f. Voix pour BURLOT Nolwenn1
- g. Voix pour PERROT Fabienne1
- h. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 35
- i. Majorité absolue ⁴ 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CUPCIC Alain	32	

4.1.4. Proclamation de l'élection du premier conseiller délégué

Monsieur CUPCIC Alain a été proclamé premier conseiller délégué et immédiatement installé.

4.2. Élection du deuxième Conseiller délégué

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Voix pour ROHOU Bernard2
- f. Voix pour PERROT Fabienne..... 1
- F. Voix pour BURLOT Nolwenn 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....36
- g. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE TANNO-GUEGAN Marie-Claude	32	Trente deux

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième conseiller délégué

Madame LE TANNO-GUEGAN Marie-Claude a été proclamée deuxième conseiller délégué et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du conseiller référent

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Voix pour LE MEAUX Franck 1
- f. Voix pour BURLOT Nolwenn2
- g. Voix pour ROHOU Bernard2
- h. Voix pour PERROT Fabienne 1
- i. Voix pour RIOU Raoul 1
- h. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 37
- i. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUEGUEN Alain	30	Trente

3.3.4. Proclamation de l'élection du premier conseiller référent

Monsieur GUEGUEN Alain a été proclamé conseiller référent et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ⁴

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⁴ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juillet 2020., à 20h45, en double exemplaire ⁵ a été, après lecture, signé par la Présidente, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

La Présidente,
LE NOUVEL Sandra

Le conseiller communautaire le plus âgé
LE CAER Daniel

La secrétaire de séance
ASLANOFF Evelyne

Les assesseurs
COETMEUR Vincent

PEDRON Gaël

⁵ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juillet 2020., à 20h45, en double exemplaire ⁵ a été, après lecture, signé par la Présidente, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

La Présidente,
LE NOUVEL Sandra



Les assesseurs
COETMEUR Vincent



Le conseiller communautaire le plus âgé
LE CAER Daniel



PEDRON Gaël


















La secrétaire de séance
ASLANOFF Evelyne



⁵ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE			
Communes	Nom	Prénom	Signature	Nom	Prénom	Signature	
Bon-Repos-sur-Blavet	LE NOUVEL	Sandra					
Bon-Repos-sur-Blavet	RIOU	Raoul					
Canihuel	LE MEAUX	Franck		TROEL	Vincent		
GLOMEL	KOGLER	Eléonore					
GLOMEL	PERROT	Fabienne					
GLOMEL	TROËL	Thierry					
GOUAREC	LEJART	Jéréme					
GOUAREC	MINIER	Evelyne					
KERGRIST MOELOU	CUPCIC	Alain		MUNIER	Gérard		
LANRIVAIN	STELUNOU	Sylvie		JOANNOT	Alain		
LESCOUET-GOUAREC	LE TANNO-GUEGAN	Marie-Claude		BIGOT	Willy		
LOCARN	BERT	Marjorie		NOT	Pascal		

MAËL-CARHAIX	ASLANOFF	Evelyme				
MAËL-CARHAIX	LE BORGNE	Rollande				
MAËL-CARHAIX	LE FOLL	Guy				
Mellionec	GICQUEL	Hervé		QUERE	Thomas	
PAULE	BOU-ANICH	Martine		GUILLERM	Christel	
PEUMERIT-QUINTIN	PUSTOCH	Pierrick	 Pierre Guillaume Rostic	GAUTHO	Pascal	
Plélauff	ROHOU	Bernard		LE GAC	Louise-Anne	
Plouguernevel	COËTMEUR	Vincent				
Plouguernevel	CORGNIEC	Magalie				
Plouguernevel	GUÉGUEN	Alain				
PLOUNEVEZ-QUINTIN	LE BOËDEC	Bernadette				
PLOUNEVEZ-QUINTIN	LE VOT	Rémy				
ROSTRENEN	CLOAREC	JULIE				
ROSTRENEN	COCHENNEC	DELPHINE				

ROSTRENEN	GÉLÉOC	RAYMOND				
ROSTRENEN	JAGU	CHRISTOPHE				
ROSTRENEN	PEDRON	GAËL				
ROSTRENEN	ROBIC	GUILLAUME				
ROSTRENEN	BURLLOT	NOLWENN				
SAINT NICOLAS DU PELEM	BOUDIAF	Catherine				
SAINT NICOLAS DU PELEM	LAGADEC	Guy	<i>Poussin de lais</i>			
SAINT NICOLAS DU PELEM	LE CAËR	Daniel				
SAINT-CONNAN	PHILIPPE	Jean Yves		LE GUENNIC	Yannick	
Sainte-Tréphine	GALARDON	Georges		LE DREFF	Richard	
Saint-Gilles-Pligeaux	TROËL	Jacques		SEGUN	Jean-Philippe	
Saint-Ygeaux	BERNARD	Claude		OLLIVIER	Renée	
TREBRIVAN	EVEN	Fabrice		ROLLAND	Patrick	
TREMARGAT	BREHIN	Eric		GESTIN	Aurélie	